

Le service public est un bien public

Publication du syndicat CGT de la Ville de BOURGES

la
CGT l'éprit de conquête

Edito

Tableau d'avancement, Régime Indemnitaire, restons mobilisés.

L'examen du tableau annuel d'avancement de grade et d'échelon est toujours un moment important pour l'ensemble du personnel. Notre déroulement de carrière se joue en quelque sorte tous les ans à la même époque. Nous connaissons l'équation : beaucoup de candidats et souvent trop peu d'élus. Cette année les négociations portant sur la revalorisation du Régime Indemnitaire (RI) sont venues s'inviter aux réunions des Commissions Administratives Paritaires du 8 mars 2010. Plus de 200 collègues réunis dans le hall de l'Hôtel de Ville pour exiger une revalorisation du RI. L'événement n'est pas si courant pour être souligné. Quoi de plus juste, lorsque l'on compare Bourges à beaucoup d'autres villes de même importance !

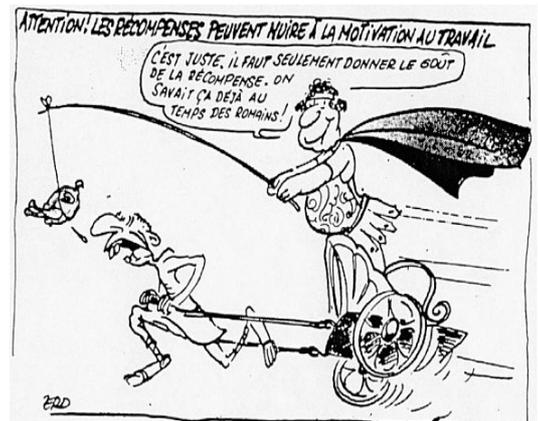
Même le Maire a reconnu qu'il y avait des différences. Ce dernier n'a pas voulu venir discuter avec les personnels rassemblés dans la Mairie, nous le regrettons car cela aurait été certainement beaucoup plus constructif que d'annuler les Commissions et de les reporter au 26 avril 2010.

A ceux qui pensent que la mobilisation est inutile et non constructive, nous disons que, bien au contraire, la place pour l'action revendicative n'a jamais été aussi nécessaire et que les manifestants n'étaient pas des dangereux délinquants. Les négociations ne sont pas interrompues, la revalorisation du Régime Indemnitaire est toujours à l'ordre du jour et nous espérons bien aboutir, avant l'été, sur la base d'un protocole d'accord pluriannuel.

Quand au tableau d'avancement, même si le Maire fouettard refuse la rétroactivité au 1^{er} janvier des nominations comme il est d'usage, punissant tous les agents promus, l'annulation a permis le réexamen de plusieurs dossiers. Ce qui n'est pas neutre.

Et pourtant nous avons pu lire çà et là que ce mouvement était un crime de « lèse majesté ». Comment des agents de notre collectivité ont-ils pu oser occuper pacifiquement la mairie à l'heure de la convocation des CAP – CTP et indisposer ainsi notre 1^{er} magistrat ?

Alors c'est promis, à l'avenir il faudra peut-être, si nous n'obtenons pas satisfaction renouveler ce type d'action.



L'homme raisonnable s'adapte au monde; l'homme déraisonnable s'obstine à essayer d'adapter le monde à lui-même. Tout progrès dépend donc de l'homme déraisonnable.

George Bernard Shaw

La retraite :

La CGT propose des solutions durables

Répondre aux besoins des salariés, des retraités, trouver les financements nécessaires, constituent la base des propositions de la CGT.

Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans. les difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et les aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

Des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète. Revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des 25 meilleures aujourd'hui. Un revenu de retraite qui ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète

Justice et réduction des inégalités. Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui. Les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

Assurer le financement des retraites. Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions.



RETRAITES GRECS

Les bobards de M COPE

Pour préserver le modèle social français il faut accepter de le réformer expliquait-il sur France Inter le 4 mai. Un âge légal de départ à la retraite à 53 ans, regardez où cela a mené la Grèce ! Le bruit court depuis fin avril. A l'origine sans doute, le «Financial Times» et Reuters, puis repris en boucle par les radios, les télévisions, toute la presse française.

En GRECE : « l'âge légal est de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes (Observatoire officiel de statistique de l'Union Européenne). Quant à l'âge moyen de départ du marché du travail, il était en 2005, selon Eurostat (organisme officiel de statistiques européenne) de 61 ans pour les femmes et de 62,5 ans pour les hommes.

L'adage est bien connu, **Plus le mensonge est gros, plus il est cru...**

Faire contribuer tous les revenus. Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale.

Une autre politique de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est **cinq milliards d'euros** de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.

Augmenter et moduler les cotisations patronales. La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (**30 milliards d'euros en 2009**). Enfin, il peut être envisagé, si nécessaire, une augmentation des cotisations des salariés

Il faut combattre les idées toutes faites et s'engager résolument dans l'action pour la justice et le progrès social



Pas de bébés à la consigne !

Dans le droit fil de la réforme de la réforme générale des politiques publiques,
Le gouvernement a annoncé la publication d'un décret sur les modes d'accueil collectif.

- ▶ L'objectif : autoriser un **établissement de 60 places** à accueillir certains jours jusqu'à **72 enfants**,
- ▶ Abaisser de 50 à 40% la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants,
- ▶ Inclure les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail,
- ▶ officialiser les nouveaux « jardins d'éveil » pour des enfants de 2 à 3 ans avec **1 adulte** auprès de **12 enfants** voire plus, alors que ce taux est de 1 adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

Plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnel-le-s !

Parents, professionnels et citoyens, préservons et développons des modes d'accueil et une scolarisation des jeunes enfants de qualité.

Depuis le début de l'année, à l'initiative du collectif « Pas de bébés à la consigne », plusieurs fortes mobilisations se sont déroulées dans plusieurs régions. A Bourges comme ailleurs, exigeons le retrait de ce projet de décret et la garantie d'un service public de la petite enfance de haut niveau.

CHS : Risques psychosociaux à la ville de Bourges

Les risques psychosociaux sont souvent résumés par simplicité sous le terme de « stress », qui n'est en fait qu'une manifestation de ce risque. Ils recouvrent en réalité des risques professionnels d'origine et de natures variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des services. La manifestation la plus fréquente est celle qui peut provoquer des pathologies professionnelles telles que des dépressions.

A la demande des représentants de notre syndicat élus en CHS, un groupe de travail vient de ce créer à la ville de Bourges. Il comprend des élus de la municipalité, des responsables de services et les représentants du personnel.

Objectif: mettre en place une politique de prévention collective, repérer les difficultés qui ont pour conséquences des effets contraire à l'épanouissement des salariés dans leur travail.



La CGT rappelle que la préservation et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail constituent une priorité et que l'action conjointe de la municipalité et des salariés est nécessaire pour améliorer le fonctionnement du dispositif de prévention des risques professionnels. La protection de la santé et de la sécurité au travail relève de la responsabilité de l'employeur et doit être prise en compte dans l'organisation des services. Les salariés sont de leur côté, acteurs de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues de travail.

L'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise s'inscrit dans une démarche de prévention et de qualité visant à préserver et à améliorer la sécurité et la santé des salariés.

Un questionnaire de satisfaction sur le CoSC qui en surprend plus d'un...

Vous avez tous reçu avec votre feuille de paie un questionnaire de satisfaction à propos du CoSC. Nous devons cette initiative à la municipalité. L'idée serait tout à fait louable mais, il est curieux nous semble-t-il, que cela ait été organisé **à l'insu du Comité Social et Culturel** de la ville de Bourges.

Lorsqu'une initiative de la sorte est prise, nous sommes en droit de nous interroger sur ses **motivations**. Aujourd'hui, le CoSC, est l'outil social commun de l'ensemble du personnel, il ne doit pas être un service de la ville de Bourges. Le CoSC est une association libre et indépendante dont le conseil d'administration est élu démocratiquement par les personnels de la ville de Bourges, du CCAS et de Bourges Plus.

Rechercher ensemble des pistes pour offrir de nouvelles prestations, améliorer celles existantes, ne peut que rencontrer l'aval de tous. Mais le nerf de la guerre comme l'on dit, passe par les moyens financiers dont le CoSC doit disposer. Pour mémoire, alors que nous revendiquons une subvention à hauteur de 1% de la masse salariale, à Bourges nous arrivons péniblement à 0,60%.

Aussi, au-delà de cet aspect, c'est notre outil commun. Le CoSC, c'est une l'équipe qui agit pour, non seulement préserver cet outil social mais aussi, le faire évoluer. Evoluer dans la qualité de ses prestations, mais également dans son fonctionnement.

1% c'est contribuer à aider nos collègues qui sont en difficultés, c'est également permettre, à celles et ceux qui le peuvent encore, d'accéder aux loisirs et à la culture, de bénéficier des prestations proposées.

Voilà la vraie question qui, aujourd'hui, doit être posée : **donner des moyens au CoSC**. Et si l'externalisation des activités sociales de la ville de Bourges a belle et bien été avancée, elle est peut être à l'origine de cette enquête. **La réponse ne peut qu'être :**

**Le COS appartient aux agents.
Continuons à décider ensemble de son avenir.**

Jeudi 27 mai 2010

**Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent à une
journée nationale de mobilisation**

Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants !

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le **jeudi 27 mai 2010** pour interpellier ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir.

Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....Service.....

Pour nous contacter : **Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges**

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

E-mail : cgt.territoiaux.vdb@ville-bourges.fr

Sites internet : www.spterritoiaux.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr